



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La préfète déléguée pour
l'égalité des chances**

Mission ville

Bobigny, le

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

à

Mesdames, Messieurs les maires,
Messieurs les présidents des établissements
publics territoriaux

Objet : appel à projet politique de la ville – cadrage pour l'année 2023

Je vous prie de bien vouloir trouver joint à ce courrier **la note de cadrage pour l'année 2023 des appels à projet des contrats de ville.**

Vous en souhaitant bonne réception, mes services restent à votre écoute pour tout renseignement complémentaire.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Isabelle PANTEBRE

Copie : Madame la sous-préfète et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement



**PRÉFET
DE LA SEINE-
SAINT-DENIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**La préfète déléguée pour
l'égalité des chances**

Mission ville

Bobigny, le

La préfète déléguée à l'égalité des chances

à

Mesdames, Messieurs les maires,
Messieurs les présidents des établissements
publics territoriaux

Objet : appel à projet politique de la ville – cadrage pour l'année 2023

P.J : annexes

La mobilisation des acteurs de la politique de la ville continue de répondre aux conséquences de la crise sanitaire puis économique vécues par les habitants des quartiers prioritaires.

Lors de son déplacement à Vaux en Velin, le 22 juillet, la Première ministre a annoncé la pérennisation en 2023 du programme « Quartier d'été », « Colo apprenantes » et « École ouverte » pour un montant global de 146,5 millions d'euros.

A ce titre, cet été, ces dispositifs ont permis de renforcer le lien social et d'offrir un accès à une programmation d'activités ambitieuses. Ainsi, 375 actions ont été soutenues.

Je tiens à vous remercier ainsi que l'ensemble des acteurs associatifs pour votre mobilisation.

La loi de finances pour 2022 a prorogé les contrats de ville jusque la fin de l'année 2023. La programmation des contrats de ville pour 2023 constitue la dernière année de mise en œuvre de la contractualisation signée en 2015. **Ce dernier exercice de programmation doit permettre de poursuivre le travail engagé afin d'évaluer les résultats obtenus et de préparer le prochain cadre contractuel.**

Dans la continuité de l'année précédente, les objectifs des contrats de ville 2023 restent inchangés, je souhaite que les crédits attribués au titre de la politique de la ville soient essentiellement concentrés sur les actions relevant des orientations déclinées ci-dessous :

1- L'éducation et la formation : Sur les 12 communes où une cité éducative a été labellisée, la complémentarité entre les dispositifs devra être recherchée.

2- L'insertion, la formation et le développement économique : 25% des crédits alloués par contrats de ville seront dédiés au pilier « développement économique et emploi ».

3- Le renforcement de l'accès aux droits et aux services publics : Vous veillerez à faire émerger et à soutenir des actions de proximité, qui s'appuient sur une démarche d'« aller vers »

Les projets relatifs à d'autres thématiques des contrats de ville ne sont cependant pas exclus mais ne seront pas considérés comme prioritaires.

Au-delà des objectifs retenus, l'année 2023 devra également permettre de mobiliser les acteurs et les dispositifs autour de la thématique suivante :

- **La prévention santé et l'accès aux soins.** Vous veillerez à favoriser des actions permettant de développer la prévention, notamment autour des thématiques du diabète et de l'obésité. Vous porterez également une attention particulière aux actions permettant de prendre en compte les problématiques de santé mentale des jeunes.
- **Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 :** L'organisation des JOP de Paris 2024 est un levier puissant de transformation du territoire. Cet événement doit contribuer à la réduction des inégalités et mobiliser l'ensemble des habitants du département. Vous veillerez à favoriser les actions faisant connaître les emplois vers les métiers des JOP de Paris 2024 et celles ciblant le développement des pratiques sportives à destination des adolescentes et adolescents.

Je serai également particulièrement vigilante aux financements que vous serez en mesure d'apporter en complément des crédits de l'Etat pour soutenir les actions relevant de ces priorités.

Je vous rappelle que chaque demande de subvention sera instruite en prenant en compte l'intégration de l'égalité femmes-hommes dans la description et la mise en œuvre de l'action et le respect et la transmission des valeurs de la République.

Vous trouverez en annexe au présent courrier l'ensemble des éléments techniques permettant la mise en œuvre de ces orientations sur le territoire de votre collectivité ainsi que la liste des interlocuteurs au sein de mes services à votre disposition pour vous accompagner.

La préfète déléguée pour l'égalité des chances

Isabelle PANTEBRE

Copie : Madame la sous-préfète et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement